Image not found or type unknown

Devons-nous payer ces charges?

Par **cassandra**, le **11/02/2009** à **15:17**

Bonjour,

Mon ami et moi étions locataire, dans un ancien garage emménagé, au bout de six mois, nous avons remarqué de gros problèmes d'humidité, nous avons donc décidé de partir. Après avoir envoyé notre lettre recommandé avec accusé de réception, pour dire que nous quittions l'appartement, nous avons trouvez assez rapidement un autre logement.

Aujourd'hui les propriétaires de l'ancien logement, nous "harcèle" pour qu'on leur rendent les clés, hors nous avons payé le mois de février et nous avons encore quelques affaires là-bas. De plus sur le bail, où il y a inscrit, les charges a été barrée de leur mains, et ils nous demandent via une feuille de papier et sans justificatif 140 euros d'eau et d'électricité pour 1 mois, a savoir que la dernière fois nous avions refusé de payer sans justificatif de leur part, et ayant trouvé ailleurs nous avions finis par leur versé ce qu'ils demandaient c'est à dire 300 euros pour 3 mois.

De plus, ils disent que si il y a de l'humidité dans l'appartement c'est de notre faute, alors que cela fait bien 4 mois qu'on leur a dit , ils nous demande de mettre juste un coup de peinture a nos frais bien sur.

Donc devons-nous payer tout ce qu'ils demandent? Devenons-nous leur donné les clé avant la fin des 3 mois de préavis qui se terminent en Avril?

Merci d'avances pour vos réponses.

Par **patinette**, le **12/02/2009** à **08:18**

bonjour,

j'ai un gros doute pour le paiement des charges envers les propriétaires de plus je ne suis pas sûre qu'habiter dans un garage soit un logement correct.

Adressez-vous à une association reconnue qui s'appelle l'ADIL c'est gratuit vous avez des permanences dans les mairies, suite à ce que l'ADIL vous conseillera, vous pouvez saisir la commission départementale de conciliation dans les DDE ou DDEA, on vous demandera

d'établir un dossier.

Mon fils qui habitait un logement CC avec l'eau s'est vu réclamer par le propriétaire une facture d'eau de 800 euros, il a saisi les organismes cités ci-dessus et a eu gain de cause le propriétaire était dans l'illégalité la plus complète

bon courage

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés